

D Musée 201571

EXECUTOIRE LE 20 FEV. 2020

académie
Poitiers

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Charente-Maritime

éducation
nationale



L'ÉCOLE ET LE PARTENARIAT
EDUCATIF

E

Convention concernant une circonscription
n°5.00.79

**Convention pour l'organisation d'activités impliquant des
intervenants extérieurs rémunérés**

REÇU LE

21 FEV. 2020

Entre

L'employeur

Nom : Patrick MARENGO

Qualité Maire de Royan

Représentant (préciser la collectivité, le
club, l'association.....)

Mairie de Royan

Adresse :

80 avenue de Pontailiac
17200 ROYAN

Et

Inspection de l'éducation nationale
Circonscription de Royan

L'Inspecteur de l'Education Nationale
Circonscription de Royan

69 Avenue de la grande conche
17200 Royan

Il a été convenu ce qui suit :

Art 1 - Domaine d'intervention : ARTS PLASTIQUES

Art 2 - Intitulé de l'activité : Musée itinérant

Art 3 - Orientation pédagogique générale

Objectifs de l'activité proposée :

Découverte des oeuvres par l'intervention dans les classes des écoles de la circonscription de la médiatrice
du musée pour présenter et étudier des œuvres de la collection du musée de Royan.

Art 4 - Conditions de concertation et d'organisation

A - Concertation : Des réunions de préparation et de suivi sont prévues tout au long de l'intervention.
Elles auront pour but de définir conjointement les objectifs spécifiques de chaque temps d'intervention ainsi
que les modalités précises de fonctionnement.

Ces éléments seront précisés dans le projet pédagogique construit de façon partenariale (intervenant /
enseignant / conseiller pédagogique) qui doit accompagner chaque demande d'agrément d'intervenant.

B - Organisation générale

Le temps d'intervention ne peut dépasser le tiers du temps horaire annuel dédié au champ disciplinaire concerné.

Nombre de séances par groupe minimum : maximum :

Durée moyenne d'une séance : Entre 45 mn au cycle 1 et 1 heure au cycle 2 et 3

Public scolaire concerné :

Cycle 1
PS MS GS

Cycle 2
CP CE1 CE2

Cycle 3
CM1 CM2 6ème